

## **La Fracture Numérique : Incidences Sur La Bancarisation Des Pme/Pmi Algériennes**

**Dr/ Abdelhamid Ghoufi**

*Faculté Des Sciences Economiques Et De Gestion  
Université de Biskra.*

### **Résumé:**

*S'agissant des PME, la fracture numérique est souvent appréhendée en termes de mise à niveau concernant les principales fonctions de l'entreprise, pour plus d'efficacité et en ultime objectif, pour une compétitivité accrue.*

*Il s'agit pour elles de réduire cette fracture numérique en développant le e-commerce (fonction commerciale), d'intégrer la robotique et la production assistée par ordinateur PAO (fonction production) afin de réaliser des gains de productivité etc... Cela passe évidemment par une modernisation tout azimut de leurs systèmes d'information.*

*Dans le cas qui nous concerne, c'est à une plus grande bancarisation des PME, au sens d'une densification des relations banques-entreprises, que la réduction de la fracture numérique devrait aboutir.*

*A cet égard, l'exclusion financière d'un nombre élevé de PME algériennes et leur recours massif au paiement cash, au détriment des autres systèmes de paiement, signes manifestes de leur sous-bancarisation, devraient connaître un net recul si elles venaient à se reconvertir aux nouvelles technologies d'information et de communication (NTIC), bien évidemment, en phase avec la modernisation des banques.*

### **المخلص:**

فيما يخص المؤسسات الصغيرة والمتوسطة غالبا ما يعالج موضوع الفجوة الرقمية كمشكل لإعادة تأهيل يخص الوظائف الأساسية للمؤسسة من أجل أكثر تنافسية.

يتمثل تقليص الفجوة الرقمية بالنسبة إليها وعلى سبيل المثال في تنمية التجارة الإلكترونية (الوظيفة التجارية) أو إدراج الإنسان الآلي والاستعانة بالحاسوب في عملية الإنتاج (وظيفة الإنتاج).

يمر هذا حتما بعصرنة النظم الإعلامية للمؤسسة. بالنسبة لموضوعنا نحن يهدف تقليص الفجوة الرقمية توطيد العلاقة بين المؤسسة الصغيرة الجزائرية وبنكها حتى تنجو من الإقصاء المالي وتتخلى عن اللجوء المفرط للدفع بالسيولة على حساب أنظم الدفع الأخرى. لا يتم هذا إلا بالاعتماد الواسع على تكنولوجيا الإعلام والاتصال موازاتا مع عصرنة البنوك.

## **INTRODUCTION**

La question de la fracture numérique compte parmi les problèmes de l'heure. C'est un sujet qui est de nos jours amplement débattu. Ce phénomène a atteint des proportions alarmantes et fragilise la viabilité de nombreuses PME et très petites entreprises en Algérie. C'est un problème qui est d'autant plus crucial pour notre économie qu'il intervient en plus dans un contexte d'achèvement de la transition systémique. Les pertes subies par les PME algériennes, dues à la fracture numérique, sont incalculables. Conséquence notamment du frein de l'investissement dans la décennie de crise (1986 – 1996), ce phénomène a eu des retombées désastreuses pour l'économie. Il vient en fait se conjuguer aux problèmes habituels que vivent les PME/PMI. Devant son ampleur et ses multiples incidences, des solutions d'urgence s'imposent.

De par l'enjeu qu'elle représente, la réduction de la fracture numérique intéresse plus d'un. Les entreprises en général, par ses retombées sur leur efficacité et leur compétitivité. L'Etat, pour son impact sur la croissance économique : Le gouvernement fait d'ailleurs de la mise à niveau technologique des PME l'une de ses principales priorités. Les banques pour son impact sur leur efficacité et la qualité de leur créances.

Celles-ci intègrent désormais cette dimension dans leur propre restructuration organisationnelle et leur gestion des risques, accords Bâles II obligent. Sur la manière dont doit être appréhendée cette question, les analyses diffèrent :

Il y a ceux qui pensent que des aides publiques à la modernisation des PME sont nécessaires, arguant de leur difficulté à se prendre en charge, tant les contraintes auxquelles elles font face sont nombreuses et difficiles à surmonter. Il y a ceux qui estiment en revanche que les forces du marché à elles seules suffisent à conduire les PME à se moderniser, pour autant que l'économie soit suffisamment concurrencée et ouverte au Reste du Monde. Dans ce sillage, il y a ceux qui avancent qu'il suffirait de laisser jouer, voire de stimuler, les mécanismes de diffusion technologique pour permettre, par un effet tâche d'huile, la modernisation des banques et des entreprises, toutes dimensions confondues.

L'intérêt analytique du sujet est évident, notamment en ce qui concerne ses aspects concernant les relations banques – PME algériennes. Aussi, convient-il de s'y attarder davantage. La problématique retenue suscite de nombreuses interrogations. Nous en examinerons quelques unes. Pour commencer quel sens donner à la fracture numérique pour les PME en liaison avec leur environnement bancaire ? Ensuite, qu'est-ce qui a été entrepris jusqu'à ce jour à ce propos et à quoi cela a-t-il abouti ? Enfin, quelles sont les perspectives pour contenir ce phénomène et quels en sont les effets attendus ? C'est à ces questions que nous allons tenter d'apporter des réponses les unes par rapport aux autres.

## **I. CARACTERISATION DE LA FRACTURE NUMERIQUE**

Inspiré de la notion de “fracture sociale”, la fracture numérique, « digital divide » en anglais, exprime l'écart socio-économique qui se creuse entre ceux qui possèdent et maîtrisent les NTIC et la masse de ceux qui en sont exclus. Elle désigne le plus

souvent l'inégalité d'accès aux technologies numériques et parfois le clivage entre « les info-émetteurs et les infos-récepteurs »<sup>1</sup>.

La fracture numérique peut être examinée sous plusieurs aspects : entre pays développés et pays en développement, entre secteurs modernes et secteurs traditionnels, ou en fonction de divers critères socio-économiques tels que le niveau de revenu d'éducation etc... Elle exprime en définitive tous les facteurs d'une intégration dissymétrique à la société d'information et de savoir. L'inégalité d'accès aux ressources numériques entre banques et PME, au désavantage de ces dernières est évident. Toutefois la fracture numérique ne touche pas indifféremment les PME : des clivages existent entre secteur privé et secteur public et entre PME et très petites entreprises. On retrouve aussi des écarts semblables dans le degré d'informatisation et la E-administration entre nos banques et les banques étrangères.

La fracture numérique vient accentuer les difficultés financières auxquelles font face habituellement les PME : elle rend l'accès aux crédits bancaires plus problématique et la capitalisation par le biais des circuits financiers formels quasi impossible. Les sociétés de capital à risque et autres placeurs institutionnels sont en effet aussi avides d'informations que les départements de crédit des banques primaires. Il faut dire que, par leur lenteur, les systèmes d'information traditionnels ne peuvent rendre compte en temps réels de la conjoncture des PME. Cela retarde le suivi des situations réelles des PME en allongeant la périodicité de la transmission des informations et

handicape de ce fait la réactivité de leurs pourvoyeurs de fonds. Pareille situation n'est évidemment guère favorable au développement des TPE/PME.

## **II. DE LA SOUS BANCARISATION DES PME**

Le phénomène de non bancarisation est d'une ampleur telle que le coefficient de fuite de la monnaie hors du système financier est des plus élevés. On estime la part des liquidités entre les mains du public à 23,4 % de la masse monétaire M2 en 2004 (cf. rapport de la banque d'Algérie pour 2006).

C'est un véritable phénomène de désintermédiation au sens d'une prédominance du paiement cash au détriment d'une bancarisation. Il faut dire que ceci n'est pas exclusivement le fait du comportement des petites entreprises. Divers raisons peuvent être avancées pour expliquer la non bancarisation : cela va de la faiblesse de la densité du réseau d'agences bancaires avec une répartition territoriale inégale, ie, à la faiblesse du taux de couverture bancaire (un point bancaire pour 28 000 habitants à Juin 2007<sup>2</sup> selon le Délégué Général de l' ABF<sup>3</sup>), à la prolifération des activités informelles, aux insuffisances de la qualité de service voire tout simplement au manque de confiance dans le système bancaire.

Hormis les PME publiques, en portefeuille des SGP régionales, et celles du secteur privé qui bénéficient des marchés publics, pour lesquelles la domiciliation bancaire est obligatoire, nombre de très petites entreprises, voire de PME (activant à l'évidence dans l'informel) ne possèdent pas de comptes bancaires.

Et même quand il arrive qu'elles soient bancarisées, leurs relations avec leurs banquiers demeurent des plus limitées.

La plupart de leurs flux financiers ne transitent pas par le système d'intermédiation. Elles s'autofinancent, éludent les formes de crédit impliquant le système financier et font recours systématiquement au cash dans leurs différentes transactions.

On peut parler pour nombre d'entre elles d'une véritable exclusion financière<sup>4</sup>.

Ainsi, la non bancarisation ne se limite pas uniquement à la non détention d'un compte bancaire. En effet, il ne suffit pas pour une PME d'avoir une domiciliation bancaire, encore faut-il pour celle-ci de pouvoir tisser un réseau de relations suffisamment dense et diversifié avec le secteur financier.

Deux raisons au moins sont avancées pour expliquer ce phénomène de non bancarisation. On cite d'abord les difficultés d'accès au crédit pour les PME et très petites entreprises. En effet, n'étant pas en mesure de présenter suffisamment de sûretés réelles pour l'obtention de financements, celles-ci deviennent trop risquées pour les pourvoyeurs de fonds. Qui plus est, leur manque de titrisation n'est pas pour faciliter leur accès au financement. Par ailleurs, la défaillance des systèmes de paiement, notamment l'utilisation limitée du chèque en tant qu'instrument de paiement, en raison notamment de délais d'encaissement trop longs, fait que la préférence pour les paiements en cash devient la règle.

Conséquence de la sous bancarisation, les PME sur lesquelles les gouvernements fondent beaucoup d'espoirs en matière de croissance de production et d'emploi, ont tendance à se retrancher dans l'informel et à évoluer en marge du système financier. Ce faisant elles se privent des opportunités de financement, quant elles existent, ainsi que de l'expertise des banquiers en matière d'évaluation et de gestion des risques financiers.

### **III. LA MISE A NIVEAU DES BANQUES ET DES PME**

Nous allons dresser ici un bref état des lieux concernant les mesures prises pour la réduction de la fracture numérique des banques et des PME.

#### **III.1 LA MISE A NIVEAU DE L'INFRASTRUCTURE DU SYSTEME BANCAIRE**

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication ont fait ces derniers temps une entrée remarquée au sein des activités bancaires en Algérie, pouvant ainsi générer des économies d'échelle additionnelles. En effet, on signalera la récente mise à niveau de l'infrastructure informationnelle du système bancaire<sup>5</sup> qui a consisté ces dernières années en l'adoption des progrès de l'informatique ainsi que l'introduction de la monétique et des nouvelles technologies de transmission de données, considérés comme étant à « la base de l'amélioration des procédures de paiement et de recouvrement ».

A/ S'agissant des transmissions de données, le secteur bancaire est désormais doté d'un système de règlements bruts en temps réel de gros montants appelé RGTS et d'un système de télé compensation des

instruments de paiement de masse dénommé : Algérie Télé-compensation Interbancaire, (ATCI). Cette modernisation a pour but d'assurer des transferts de fonds « efficaces, sûrs, rapide et sécurisés » dans le respect des recommandations universelles du Comité ad hoc de la Banque des Règlements Internationaux.

Ces deux systèmes, devant entrer en activité dès l'année 2006, devaient être développés parallèlement à la mise à niveau des systèmes d'information des banques et l'actualisation du cadre juridique spécifique y afférent.

Il s'agit de systèmes complètement automatisés et dématérialisés (pour les chèques et les effets), reposant sur l'échange d'informations électroniques.

Le renforcement du réseau de télécommunication entre la Banque d'Algérie et les banques primaires et autres établissements financiers par l'introduction des systèmes RGTS et ATCI, pour une compensation électronique des paiements des petits montants ainsi que les règlements bruts en temps réel de gros montants, est de nature à faciliter « le développement de l'intermédiation bancaire, l'amélioration de la gestion des risques, l'émergences de nouveaux services bancaires aux particuliers (aux PME) tels que : les cartes de crédit, les cartes de paiements, ... ».

A ce propos, l'expérience européenne en matière de restructurations bancaires a montré que « l'automatisation du traitement des opérations de masse a contribué à la consolidation bancaire par non seulement l'amélioration de la qualité des services



rendus à la clientèle, mais aussi par une réduction des coûts opératoires unitaires »<sup>6</sup>.

Entre autres améliorations attendues de la mise en place de ces deux systèmes, Le rapport annuel de la Banque d'Algérie pour 2006 cite notamment pour les banques et le système bancaire :

- l'optimisation de la gestion de trésorerie de chaque banque participante ;

- l'optimisation et la sécurisation des échanges ;

- l'amélioration de la qualité et de la fiabilité des informations ;

- la réduction des coûts et des délais de recouvrement interbancaires : à ce propos, les délais de traitement des chèques interbancaires ont été réduits de 1 mois à 5 jours sous cette nouvelle plate forme électronique ;

- la réhabilitation des moyens de paiement scripturaux classiques (chèques, effets et virements) et le recul consécutif du paiement cash ;

- le développement de la monétique (opération par cartes, ... ) ;

- l'accélération des procédures d'échange par le raccourcissement des délais ;

- une rapidité d'exécution des ordres clientèles des banques, et

- une meilleure traçabilité de l'ensemble des opérations de paiement.

**D'autre part, et pour les PME cela va :**

- améliorer considérablement les délais de recouvrement de leur créances ;

- bénéficier d'instruments de paiement modernes ;

- améliorer « de facto » la gestion de leur trésorerie ;

**B/** Le premier projet de monétique a été lancé en 1997 par la Société d'automatisation des transactions interbancaires et de monétique (SATIM). Ce projet prévoyait, dans un premier temps, le lancement de la carte interbancaire de retrait. Pour ce faire, un réseau national de distributeurs automatiques de billets (DAB) devait être graduellement mis en place.

La carte interbancaire de retrait devait évoluer par la suite vers une carte de paiement. Ce n'est qu'en 2005, c'est à dire 8 ans plus tard, qu'on a procédé au lancement de l'opération de paiement par carte bancaire. Opération qui devait évoluer progressivement dans l'espace et dans le temps. Dans une première phase, l'opération devait commencer par la ville d'Alger avec un nombre limité de porteurs (200) et un nombre réduit de commerçants équipés de terminaux de paiement électroniques (TPE). La SATIM prévoyait de porter le nombre de cartes distribuées dans l'Algérois à 50 000 et celui des terminaux à 1500. Par la suite, le système serait généralisé à l'ensemble du territoire national.

On signalera enfin que la modernisation du système bancaire n'a pas consisté uniquement en la mise à niveau des infrastructures.

En effet, on admet souvent que, s'agissant l'ouverture du système bancaire à l'Etranger par l'octroi d'agrément aux filiales de banques étrangères, le but visé était beaucoup plus le transfert et la diffusion de technologies que le transfert de capitaux. Les agences de

banques étrangères sont sensées, par un effet de contagion et de « spillovers »<sup>7</sup>, participer à la modernisation de nos banques.

### **III.2 LA MISE A NIVEAU DES PME**

La mise à niveau des PME a toujours été au programme des gouvernements qui se sont succédés depuis l'avènement des réformes économiques visant la libéralisation de l'économie. Par ailleurs un certains nombre de PME ont bénéficié d'appuis financiers et d'expertises d'organismes multilatéraux tels que ceux de l'ONUDI et de l'Union Européenne (Programme MEDA). Le but étant de ramener les PME algériennes aux standards internationaux. Les certifications ISO devant constituer le couronnement de ces opérations. Il s'agit pour ce qui est de la réduction de la fracture numérique de permettre « l'émergence de nouvelles entreprises dans une dynamique d'évolution et d'adaptation technologique (promotion de PME de la nouvelle économie par des mesures incitatives) »<sup>8</sup>.

### **IV/ EVALUATION**

S'il est un peu prématuré de dresser un bilan des actions menées en termes de règlements bruts en temps réels, de télé-compensation interbancaire et de développement des paiements par cartes bancaires, nous somme en mesure actuellement d'établir un point de situation sur le degré de réussite de l'opération carte de retrait ainsi que sur le réseau de distributeurs automatiques de billets de banque.

Table		DEVELOPPEMENT DE LA MONETIQUE						
au 1.		EN ALGERIE						
		1999	2001	2003	2005	2006	2007*	Prévisions
Nombre de cartes de retrait								
ALGERIE POSTE		91 534	130 094	178311	271 291	300 000	2 500 000	2 500 000
CPA		28	4 192	5005	22 081			
AUTRES								
TOTAL		92 672	141 224	205033	316 438	350 000	380 000	5 000 000
Nb. de cartes de paiement						70 000		
Nombre de DAB					350	600	1 350	4 000
Nb. De terminaux de paiement					1000			45 000
* prévisions								

Source : SATIM

Presque une décennie après le lancement de l'opération en 1997, les données de la SATIM indiquent un nombre de 350 000 porteurs de cartes de retrait, desservis par 600 DAB, ce qui correspond à un taux de monétisation (nombre d'utilisateurs/nombre d'habitants) d'à peine 1 % .

Ce taux très faible demeure très en dessous de ceux de nos voisins. D'apparition plus récente, les cartes de paiement ont totalisé

un nombre de 70 000 unités en 2006 pouvant être utilisées dans seulement 1000 terminaux.

Le « manque d'intérêt » pour ce type de produit est imputé tantôt au manque de fiabilité et de disponibilité du réseau Télécoms (fréquence de pannes), tantôt au manque de coordination (dysfonctionnement) entre les différents acteurs et tantôt au manque de « culture monétique ». Sans doute y a-t-il du vrai dans chacune de ces explication, mais toujours est-il que le processus de monétisation reste toujours à ses débuts.

#### **V/ PERSPECTIVES DE BANCARISATION DES PME : LE DEVELOPPEMENT DE LA MONETIQUE ET DU E- BANKING**

Actuellement à ses débuts, le développement de la monétique pourrait connaître la même explosion que celle de la téléphonie mobile, pour autant que les conditions s'y prêtent. Les actions menées jusqu'à ce jour sont susceptibles de permettre un tel essor, pouvant contribuer au développement de la monnaie scripturale et à une bancarisation accrue, notamment des PME. Selon les prévisions de la SATIM<sup>9</sup>, le marché algérien de la monétique offre la possibilité d'une émission de 12 millions de cartes de retrait et paiement, devant être desservies par 3000 DAB et 40 000 terminaux de paiement électroniques, d'ici à la fin 2010. Ce développement ouvrirait la voie à une bancarisation de masse des PME, notamment les très petites entreprises si elles venaient à se doter de plus en plus de terminaux de paiement.

On signalera toutefois que le développement du E-banking pourrait constituer une alternative ou un complément à la densification du parc monétique en matière de bancarisation des PME.

La Commission Fédérale des Banques Suisses définit le E-banking comme étant l'ensemble des prestations de services bancaires fournies par voies électroniques telles que l'Internet, le téléphone cellulaire et autres vidéotex<sup>10</sup> .

En effet, une expérience a été faite aux Philippines qui a consisté à mettre à contribution l'architecture existante de téléphonie mobile pour permettre l'utilisation de messages écrits pour effectuer toutes sortes d'opérations sur son compte (porte feuille virtuel) et communiquer avec sa banque. Le recours au E-banking permettrait ainsi de se « dispenser » de la création d'une lourde infrastructure impliquant des investissements importants. L'avantage des banques virtuelle est d'offrir des produits cyber-bancaires complètement dématérialisés, réduisant au minimum les coûts de transaction en comparaison à ceux des banques traditionnelles et fonctionnant 24 heures sur 24 heures durant les 365 jours de l'année, avec une connectivité globalisée (mondialisée)<sup>11</sup> .

### **COCNLUSION :**

La fracture numérique demeure de nos jours une des principales causes de sous-bancarisation des PME et très petites entreprises algériennes. En définitive, l'introduction des deux systèmes, RGTS et ATCI, est certes susceptible d'assurer une meilleure bancarisation des PME en rendant le recours au système bancaire plus attractif. Sa

réussite suppose néanmoins une réduction de la fracture numérique entre les Banques et les PME.

La mise à niveau technologique de ces dernières, la modernisation de l'infrastructure informationnelle du système bancaire, le développement de la monétique et du E-banking promettent d'importantes synergies pour une bancarisation accrue de nos PME et un recul consécutif du secteur informel.

A ce propos, les résultats des actions menées à ce jour par les différents acteurs semble tarder à venir ; mais le récent essor de la téléphonie mobile semble indiquer un cheminement analogue, pour autant qu'il y ait une bonne coordination des efforts des uns et des autres. Aussi pourrions-nous parier sur une réduction prochaine de la fracture numérique pour une meilleure bancarisation de nos PME.

### **BIBLIOGRAPHIE**

BRUNET F., ROBERT C., SIGANOS F., (2004), « L'exclusion bancaire et financière des particuliers », Recherche sociale, n° 169, Paris : FORSS-Recherche sociale, pp.4-61.

El Hadj Alouane, Directeur Général de la SATIM « Expérience monétique des institutions algériennes », communication donnée au 1<sup>er</sup> Forum Monétique du Maghreb, de l'Afrique Centrale et de l'Ouest, Marrakech, reprise in Economie et Entreprise, Numéro hors série, 03 Avril 2007.

Ghoufi Abdelhamid, « RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE EN ALGERIE : RESEAUX DE COOPERATION ET CANAUX DE DIFFUSION », article à paraître dans Social & Human Sciences Review, Published by Batna University Hussam Al-Abed, [http://www.bakersonline.com/technology/gurus\\_tech081803d.html](http://www.bakersonline.com/technology/gurus_tech081803d.html).

Laurent QUIGNON, « Les Restructurations Bancaires Européennes », problèmes économiques, n° 2 923, Mai 2007, pp. 31-37.

Association des banques et établissements financiers. Déclaration faite au quotidien Liberté du 23/06/2007.

Banque d'Algérie, Chap. VI, p. 123.

Bank Al Maghrib, étude rapportée par le quotidien marocain Al Bayane du 11/12/2005.

Commission Fédérale des Banques Suisses, <http://www.ebk.admin.ch/f/faq4.html>

SATIM, Wikipedia, [http://fr.wikipedia.org/wiki/Fracture\\_num](http://fr.wikipedia.org/wiki/Fracture_num).

### Références :

---

<sup>1</sup> Wikipedia, [http://fr.wikipedia.org/wiki/Fracture\\_num](http://fr.wikipedia.org/wiki/Fracture_num).

<sup>2</sup> Ce rapport est de un pour 15 000 habitants au Maroc, en 2004, selon une étude de Bank Al Maghrib, rapportée par quotidien marocain Al Bayane du 11/12/2005.

<sup>3</sup> Association des banques et établissements financiers. Déclaration faite au quotidien Liberté du 23/06/2007.

<sup>4</sup> Voir à ce sujet BRUNET F., ROBERT C., SIGANOS F., (2004), « L'exclusion bancaire et financière des particuliers », Recherche sociale, n° 169, Paris: FORS-Recherche sociale, pp.4-61.

<sup>5</sup> Voir à ce propos le Rapport Annuel pour 2006 de la Banque d'Algérie, Chap. p. 123.

<sup>6</sup> Laurent QUIGNON, « Les Restructurations Bancaires Européennes », problèmes économiques, n° 2 923, Mai 2007, pp. 31-37.

<sup>7</sup> Cf. à ce sujet Ghoufi Abdelhamid, « RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE EN ALGERIE : RESEAUX DE COOPERATION ET CANAUX DE DIFFUSION », article à paraître dans Social & Human Sciences Review, Published by Batna University.

<sup>8</sup> Ministère de la PME et de l'Artisanat, [www.pmeart-dz.org/](http://www.pmeart-dz.org/).

<sup>9</sup> « Expérience monétique des institutions algériennes », communication donnée par El Hadj Alouane, Directeur Général de la SATIM au 1<sup>er</sup> Forum Monétique du Maghreb, de l'Afrique Centrale et de l'Ouest, Marrakech, reprise in Economie et Entreprise, Numéro hors série, 03 Avril 2007.

<sup>10</sup> Cf. Commission Fédérale des Banques Suisses, <http://www.ebk.admin.ch/f/faq4.html>

<sup>11</sup> voir à ce sujet Hussam Al-Abed, [http://www.bakersonline.com/technology/gurus\\_tech081803d.html](http://www.bakersonline.com/technology/gurus_tech081803d.html)